

DEPARTEMENT
DE LOIR-ET-CHER

**DELIBERATION
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Séance du 12 mars 2026

ARRONDISSEMENT
DE BLOIS

CENTRE DE GESTION
DE LA FONCTION
PUBLIQUE TERRITORIALE

Date de la convocation :

10 février 2026

Date de la réunion :

12 mars 2026

L'An deux mil vingt six **le 12 mars à 14h30**, le Conseil d'Administration du Centre De Gestion s'est réuni au siège du Centre De Gestion, à LA CHAUSSEE-SAINT-VICTOR, au 3 Rue Franciade, sous la Présidence de Eric MARTELLIERE

Nombre de membres en exercice : 26

Membres présents :

Titulaires : Joël DEBUIGNE, Nicole JEANTHEAU, Alain GOUTX, Jacques BOUVIER, Gérard CHOPIN, Christophe THORIN, Cécilia NAUCHE, Thierry BENOIST, Marie-Agnès FERET, Marie-Pierre BEAU

Titulaires excusés : Michèle GAUTHIER, Annick BARRÉ, Jean-Marc MORETTI, Claire GRANGER, Nelly ANTOINE, Vincent ROBIN, Jean-Michel DEZELU, Pascal HUGUET, Karine MICHOT, François FROMET, Corinne GARCIA

Suppléants : Philippe COLART, Jean-Claude CHADENAS

Suppléants excusés : Philippe AGULHON, Isabelle SOIRAT, Eric BARDET, José ABRUNHOSA, Christian SAUX, Stéphane LEDOUX, Odile SOULES

Pouvoirs :

Annick BARRÉ a donné pouvoir à Alain GOUTX
Jean-Michel DEZELU a donné pouvoir à Gérard CHOPIN
François FROMET a donné pouvoir à Eric MARTELLIERE
Corinne GARCIA a donné pouvoir à Marie-Agnès FERET
Michèle GAUTHIER a donné pouvoir à Nicole JEANTHEAU
Pascal HUGUET a donné pouvoir à Jacques BOUVIER
Karine MICHOT a donné pouvoir à Joël DEBUIGNE
Jean-Marc MORETTI a donné pouvoir à Thierry BENOIST

N°09.2026

Joël DEBUIGNE été désigné secrétaire de séance.

Objet de la délibération :

(Rapporteur : Eric MARTELLIERE, Président)

Administration Générale

**Association Nationale des
Directeurs et Directeurs-
Adjoints des Centres De
Gestion de la Fonction
Publique Territoriale
(ANDCDG) - Subvention
annuelle 2026**

Le Président, M. Eric MARTELLIERE, informe les membres du Conseil d'Administration de la demande de subvention, au titre de l'exercice 2026, de l'Association Nationale des Directeurs et Directeurs Adjoints des Centres De Gestion de la Fonction Publique Territoriale (ANDCDG).

Le Président rappelle que l'ANDCDG rassemble près de la totalité des cadres supérieurs de direction des centres de gestion et a pour objet de développer entre eux des relations solidaires, de faciliter les échanges, de favoriser le développement des coopérations, d'être un lieu d'expression collective et de valoriser leur fonction.

Cette association professionnelle organise son activité sous forme de commissions et groupes de travail. Elle assure réflexions, analyses et propositions techniques au profit de l'ensemble des centres de gestion.

Au-delà du travail classique des commissions techniques, très sollicitées, qui permettent un débat et des solutions collectives sur les sujets les plus importants concernant les centres de gestion, l'association propose un appui complémentaire aux actions de la Fédération Nationale des Centres De Gestion de la Fonction Publique Territoriale (FNCDG). Aujourd'hui, des partenariats étroits et des protocoles de collaboration unissent les deux associations avec, pour résultats, des publications, des participations à des salons, l'organisation du travail en commissions ou la mise en œuvre conjointe des conférences nationales pour l'emploi par exemple. L'ANDCDG œuvre activement à l'accompagnement des centres de gestion, via la réalisation et la mutualisation d'études, la mise à disposition de modèles et de conseils ou encore l'organisation de journées d'information et de formation ouvertes à l'ensemble des personnels des centres de gestion très sollicités.

La mise en œuvre de ces actions, les frais de gestion, d'organisation ainsi que les coûts pédagogiques qui en résultent, nécessitent le recours à des aides financières externes. C'est pourquoi l'ANDCDG sollicite l'attribution d'une subvention chaque année.

Le Président rappelle que, depuis 2018, le Centre De Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Loir-et-Cher attribue une subvention à l'ANDCDG au montant de son choix. Pour mémoire, son montant annuel s'élevait à 250,00 € jusqu'en 2023, et, les membres du Conseil d'administration ont décidé en 2024 d'augmenter ce montant de 50.00€ soit une subvention annuelle fixée à **300.00€**.

Au titre de l'année 2026, un montant de 300,00 € est à nouveau proposé pour inscription au budget primitif.

Au vu de ces éléments, les membres du Conseil d'Administration après en avoir délibéré et à l'unanimité décident :

- **d'attribuer** une subvention de 300,00 € à l'ANDCDG, au titre de l'exercice comptable 2026,
- **d'autoriser** le Président du Centre De Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Loir-et-Cher, ou son représentant, à signer tous les actes et pièces relatifs à l'exécution de cette délibération.

Le secrétaire de séance,



Joël DEBUIGNE

Fait et délibéré à La Chaussée-St-Victor,
Le 12 mars 2026

Le Président,



Eric MARTELLIERE

Publié ou notifié le : *20 Mars 2026*
Exécutoire le : *20 Mars 2026*

Le Président soussigné certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de l'acte

Le Président



Eric MARTELLIERE